

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **PC 059 414 17 00007**
Date de dépôt : **08 septembre 2017**
Demandeurs : **M et Mme ZAOUI Lahouari et Fatiha**
Nature du projet : **Construction d'une maison individuelle**
Adresse du terrain : **Rue Stanislas Ludowiak**
59182 Montigny-en-Ostrevent

ARRÊTÉ **accordant un permis de construire avec prescriptions** **au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 08 septembre 2017 par Monsieur et Madame ZAOUI Lahouari et Fatiha demeurant 65 rue Pierre Semard à Lambres-lez-Douai (59552) ;

Vu l'objet de la demande :

- construction d'une habitation individuelle ;
- sur un terrain situé rue Stanislas Ludowiak à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;
- pour une surface créée de 148,73 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis de ENEDIS, ARE Nord-Pas-de-Calais, en date du 03/10/2017 ;

Vu les avis de Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN en date du 09/10/2017 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 11/10/2017 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Service régional de l'archéologie, en date du 12/07/2017 ;

Vu l'avis tacite réputé favorable du SDIS du Nord ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions suivantes, émises par Madame l'architecte des Bâtiments de France, devront être strictement respectées :

- le panachage affirmé des nuances de teintes des briques doit être proscrit au profit d'un aspect sensiblement uniforme.
- les tuiles seront en terre cuite, d'aspect petit moule (genre « Monopole n°1 », « Opalys », ou « Artoise »), de teinte rouge-orangé mat (non émaillée, non satinée).
- toute clôture grillagée devra être dissimulée par de la végétation (haies d'essences locales ou plantes grimpantes) sur sa hauteur.

Montigny-en-Ostrevent, le **20 NOV. 2017**
Le Maire,


Jean-Luc COQUERELLE

